

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 39 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 44 minut. mat.	Express.
3 — 43 — —	Express.	11 — 42 — matin,	Omnibus.
3 — 19 — —	Poste.	6 — 11 — soir,	Omnibus.
8 — 52 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
12 heures 50 minutes soir,	Omnibus.	2 heures 47 minut. matin,	March-Mixte.
		7 — 42 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

C'est le 22 janvier que le Sénat est convoqué afin de voter le sénatus-consulte qui lui sera soumis, en vertu du décret du 24 novembre. La session des chambres sera ouverte le 4 février. — Havas.

Le Moniteur publie un décret instituant un conseil de la maison impériale. Le ministre de la maison de l'Empereur, les grands officiers de la couronne, les premiers officiers, le secrétaire général du ministère et le trésorier général feront partie de ce conseil, qui s'assemblera à la fin de chaque année, en présence de l'Empereur, pour discuter le budget nécessaire au service de l'année suivante.

Ce conseil pourra également se réunir en dehors de la présence de Sa Majesté, et serait alors présidé par le ministre de la maison de l'Empereur, ou, à son défaut, par un grand officier de la couronne délégué par l'Empereur. (Le Pays).

La réponse de Gaëte n'est pas encore arrivée. On croit qu'elle ne sera pas favorable. Dans ce cas, notre flotte quitterait immédiatement la place assiégée.

Le Times dit que la France insisterait, en ce moment, auprès de François II pour le déterminer à quitter Gaëte.

D'après un autre bruit, reproduit par le Times, la France aurait imposé au Piémont un armistice de trois mois, après lequel un congrès se réunirait.

Un journal de Paris annonçait, mercredi soir, que des vaisseaux russes avaient été vus à Livourne se rendant à Gaëte pour y prendre la place de notre flotte. Cette nouvelle est complètement inexacte, par la raison qu'à part deux ou trois navires de guerre, la Russie ne possède aucune escadre dans la Méditerranée.

On ne cesse pas de dire que la France demanderait la prolongation de l'occupation de Syrie par nos troupes. Tout ce bornerait, au contraire, de notre part, à l'expression du désir de voir la commission internationale activer la rédaction du rapport, afin que ses conclusions puissent être appliquées en notre présence.

Une dépêche télégraphique de Berlin assure que le roi de Prusse vient de conférer à S. A. le prince Marat, arrivé le 8 dans cette ville, le grand-cordon de l'Aigle de Prusse. — Havas.

Le Nord, qui annonce, lui aussi, l'armistice et le rappel de la flotte française devant Gaëte, donne à cet égard des explications desquelles il résulte que si l'amiral Le Barbier de Tioan n'a pas reçu plus tôt l'ordre de quitter Gaëte, c'est que les parties belligères n'avaient pu, une première fois, tomber d'accord sur les conditions de la suspension d'armes. Les pourparlers ayant été repris, l'Empereur Napoléon jugea que les marques d'intérêt qu'il avait données à la personne et à la famille du roi François II devaient nécessairement avoir leur terme, sous peine de prendre le caractère d'une intervention qui eût engagé sa politique, et il aurait décidé que, ces pourparlers aboutissant ou non, la flotte quitterait Gaëte le 19 janvier.

Tels sont du moins les détails que donne le Nord sur cette importante affaire et que nous reproduisons, sans toutefois en assumer la responsabilité.

Plusieurs journaux italiens avaient annoncé qu'il serait créé bientôt à Florence une lieutenance royale à la tête de laquelle serait placé S. A. R. le prince Humbert. Le commandeur Buoncompagni accompagnerait le prince en qualité de gouverneur. Les Nationalités démentent cette nouvelle qui n'aurait aucun fondement.

Le même journal, après avoir dit que l'arrestation de M. Crispi, à Palerme, et son transfert à Naples, étaient confirmés, annonce que dans cette dernière ville on s'occupe déjà à préparer les listes des candidats. Un grand nombre d'émissaires parcourent les provinces dans le même but.

Le premier acte du nouveau lieutenant-général du roi Victor-Emmanuel à Naples, le prince Eugène de Carignan, a eu pour objet les améliorations à apporter dans le service des chemins de fer. S. A. R., après avoir consulté le conseil des ministres, a nommé une commission consultative des chemins de fer, chargée d'examiner sous leurs différents aspects les questions relatives aux voies ferrées, à l'exception de ce qui est de la compétence du conseil supérieur des travaux publics.

Après avoir rapporté ce décret, les Nationalités en rapportent un autre du roi Victor-Emmanuel qui décide que le quartier-général de l'armée dans le midi de l'Italie sera dissous le 1^{er} février. (Pays.)

Une dépêche de Naples, du 5 janvier, annonce que le général Polizzi a été relâché; les autres généraux sont retenus. Ordre est donné de sévir contre les émeutes, et des renforts sont dirigés sur les Abruzzes, où les paysans luttent contre les gardes nationaux. — Havas.

Il arrive de Vienne une importante et heureuse nouvelle. L'empereur François-Joseph, par un billet autographe en date du 7 janvier, a décrété une amnistie générale pour la Hongrie, la Transylvanie, la Croatie et l'Esclavonie.

Le télégramme fait remarquer, d'après la Gazette de Vienne, que cette amnistie s'applique à toutes les actions prévues par la loi pénale, ayant pour but de changer le système de gouvernement existant avant le 20 octobre, c'est-à-dire avant l'octroi fait par l'empereur du diplôme qui modifie si

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

(Suite.)

Nous ne les suivrons pas dans le monde, où le Parisien avait un succès prodigieux; bornons-nous à enregistrer une conversation qu'ils eurent ensemble peu de jours après avoir fait connaissance.

— En vérité, dit l'enseigne, je ne vous comprends pas, vous, homme à la mode, d'avoir abandonné un théâtre digne de vous, pour vous enfouir dans notre trou de Rochefort.

— Pâhole d'honneur! mon très-cher! répondit l'incroyable dans son langage, que nous n'essaierons plus d'imiter, vous êtes d'une naïveté délicieuse. Croyez-vous donc que, sans motifs pressants, l'on vienne s'enterrer vif en pareil endroit?

— Il est vrai, reprit l'enseigne d'un ton insouciant, qu'on a prétendu qu'un mariage vous attirait; mais quel mariage peut-on faire ici?

— Vraiment! on en parle?

— Le bruit en a couru, je l'avoue.

— Charmant! charmant! et encore?

— On nomme tout bas plusieurs personnes.

— Ravissant! d'honneur! Allons, je me montrerai superbe, je consens à toutes les conquêtes: ainsi faisaient les Romains du bon temps, mon cher, lorsque leur république commençait à se dégrader, comme fait aujourd'hui la nôtre.

— Conséquemment, vous n'épousez personne, n'est-il pas vrai?

— Je n'ai pas dit cela.

— Oh! oh! s'écria l'enseigne.

— Avec une franchise de Spartiate, mon très-cher, je vous avouerai qu'il s'agit pour moi d'une opération excellence.

— Opération!

— Spéculation, si vous préférez: une jeune fille qui n'est pas mal, accompagnée de deux cent mille livres de dot et d'espérances proportionnées.

— Ciel! Rochefort posséderait un tel trésor?

— Je conçois que vous ne la connaissiez point, on l'a mise en pension. Vous n'êtes pas sans avoir entendu nommer le fameux Germaud?

— Le financier! mille fois; je sais toute son histoire.

— Eh bien! c'est sa nièce, M^{lle} Branteuil qu'on nomme Elisa, je crois. Oui, oui, Elisa... J'ai la mémoire farcie de ces noms de femmes, je m'y perds.

— Un conquérant comme vous peut s'y tromper, en effet, reprit Frédéric en affectant de sourire. Mais je crois connaître votre fiancée. N'a-t-elle pas habité Brest?

— Oui, positivement.

— Et sa mère est veuve d'un sous-commissaire de marine?

— De mieux en mieux.

— Elles ont fait un beau rêve, car elles étaient dans la gêne la plus grande lorsque je les vis, si toutefois je ne me trompe.

— Vous ne vous trompez pas; mais tout le monde n'a pas pour oncle un Germaud.

— Hélas! non, murmura Frédéric. Ce fut au tour de Georges de sourire.

— Je vois, mon très-cher, dit-il, que vous vous y entendez. L'eau vous en vient à la bouche: deux cent mille livres de dot valent bien un petit sacrifice de liberté.

— Savez-vous si votre cousine? N'est-elle pas votre cousine?

— Comme il vous plaira.

— Eh bien! savez-vous si M^{lle} Branteuil a consenti au mariage?

— Ah! mon ami, d'où venez-vous? Depuis quand consulte-t-on les enfants sur ces choses-là?

— Je m'oubliais, dit Frédéric d'un ton léger, je pensais à la liberté, à l'égalité, etc.

— La liberté comme nous la voulons est une grande et belle chose, interrompit gravement l'incroyable; s'enriez-vous aristocrate, par hasard?

— Je m'intéresse vivement, dites-moi plutôt si vous comptez revoir dans peu M^{lle} Branteuil?

— Mais... très-prochainement.

— Rappelez-moi donc à son souvenir; nous nous sommes vus à Brest quelquefois.

— A merveille; vous me fournissez matière à quelques phrases, j'en ferai usage. Cette petite fille fut l'autre jour d'une extrême difficulté à entretenir. Il fallait lui arracher les mots un à un. Bah! nous la formerons; rien de tel que Paris. Et, à propos, je compte vous y voir, au retour de votre prochaine campagne.

— Je n'y manquerai pas, soyez-en convaincu, dit Frédéric enchanté; mais l'heure m'appelle à bord; à ce soir!

— A ce soir, mon très-cher!

(La suite au prochain numéro.)

essentiellement les conditions et les traditions du gouvernement autrichien.

La Gazette de Vienne publie une ordonnance du ministère d'Etat relative aux droits électoraux des villes et des communes, pour les archiduchés d'Autriche et quatorze provinces pour lesquels il n'avait pas encore été décrété de statuts provinciaux.

Conformément aux dispositions de cet arrêté, les députés des villes industrielles seront nommés à l'élection directe par tous les membres de la commune autorisés par les statuts communaux particuliers ou la loi du 17 mars 1849 à concourir aux élections des députés.

L'élection des députés des communes rurales se fera par des électeurs élus dans chaque commune par 500 habitants. Les communes où il y aurait moins de 500 habitants éliraient un électeur.

Les nouvelles qui nous arrivent de Pesth présentent la situation de la Hongrie sous un aspect plus rassurant que ces jours passés.

Le parti magyar aristocratique, qui a été à la tête des affaires en 1848, occupant à cette heure toutes les positions officielles, n'a aucun intérêt à jeter l'agitation dans le pays.

Ce que désire le parti magyar aristocratique, c'est que la Hongrie redevienne maîtresse d'elle-même, tout en restant attachée par le lien politique à la monarchie autrichienne.

Elle a obtenu ce résultat et elle n'aspire qu'à conserver ce qu'elle vient de conquérir.

On nous assure même que les chefs de ce parti sont d'accord avec les hommes les plus raisonnables de l'émigration étrangère pour organiser l'administration dans les comitats, d'après le système de 1848, et pour ne chercher les améliorations réclamées par le pays que dans le cercle des principes administratifs et politiques proclamés par les statuts de cette époque.

On écrit de Francfort que les représentants de la Prusse et de l'Autriche ont exposé au sein des commissions réunies de la Diète leurs vues communes de procéder vis-à-vis du Danemarck dans l'affaire du Holstein.

Ces vues ont été approuvées à l'unanimité, et le rapporteur M. de Pfordten doit faire immédiatement son rapport.

On nous annonce comme certain que M. de Schmerling, le nouveau ministre d'Etat à Vienne, va supprimer les bureaux de révision des livres.

C'est là que s'exerçait la censure, non-seulement des livres qui venaient de l'étranger, mais encore de tous les écrits publiés en Autriche.

La mesure promise par M. de Schmerling était réclamée par tous les libraires et par tous les hommes qui vivent du produit de leur travail intellectuel.

La promesse du nouveau ministre a été accueillie avec une véritable joie, à Vienne principalement,

où l'on avait beaucoup à se plaindre des rigueurs de la censure.

On a répandu le bruit que M. de Schmerling aurait manifesté l'intention de se retirer du ministère. Notre correspondance de Vienne en date du 8 janvier dément cette nouvelle. (Le Pays.)

Les obsèques du feu roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, ont eu lieu à Potsdam. Le cortège funéraire a traversé la ville au milieu d'une foule innombrable dont l'attitude a témoigné de son respect et de sa sympathie pour la famille royale. Le corbillard royal était immédiatement suivi de S. M. Guillaume I^{er}, à côté de qui marchait S. M. le roi de Hanovre, conduit par S. A. I. le prince Charles, et suivi des membres de la famille royale.

L'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche assistait également à cette solennité funéraire.

On nous écrit de Berlin, à la date du 7 janvier, que les questions de commerce et d'industrie sont les premières dont le cabinet prussien doit s'occuper sous l'impulsion du nouveau roi, qu'on dit très-favorable à la liberté industrielle.

On croit généralement que le traité de commerce conclu dernièrement entre la France et l'Angleterre et celui qui s'élabore en ce moment entre la France et la Belgique serviront de base aux projets de réforme industrielle et commerciale qu'on attribue au gouvernement prussien. (Le Pays.)

Des correspondances que nous recevons d'Athènes indiquent des tendances qui ne seraient pas, croit-on, dans cette capitale, sans connexité avec les projets attribués au parti révolutionnaire en Italie et en Hongrie. Ces tendances se sont révélées, à propos de la dissolution de la chambre des députés, dans plusieurs réunions qui ont eu lieu en vue des prochaines élections générales.

Le parti qui s'appelle lui-même le parti du progrès reproche au gouvernement grec de rester stationnaire, et, pour le forcer à marcher, il le menace d'unir ses efforts à un des chefs bien connus de la politique d'agitation en Europe.

Notre correspondant ajoute que la crise ministérielle en Grèce a pris, depuis quelques jours, un caractère plus sérieux; cependant il ne doute pas que le gouvernement du roi Othon, cédant à de sages conseils désintéressés, ne parvienne à triompher de ces difficultés. (Idem.)

Constantinople, 2 janvier. — Des fonds ont été envoyés en Syrie pour payer partiellement les troupes en attendant de nouveaux versements. La situation du trésor est difficile, une certaine fermentation règne dans la capitale.

Une panique avait eu lieu à la Bourse. La crainte de faillites a été dissipée par des télégrammes de Paris, rassurants sur l'emprunt.

Les nouvelles de Bosnie signalent des symptômes

menaçants. La Porte dirige des troupes sur ce point; elle en concentre aussi à Schoumla. — Havas.

Les journaux espagnols sont en train, dit un télégramme de Madrid, de rédiger une adresse aux cortès pour demander la suppression des passe-ports pour l'étranger.

La loi de la presse, aussitôt qu'elle aura été présentée à la législature, sera discutée.

La Correspondencia prétend que les Marocains s'excusent de n'avoir pas exécuté le traité aussi fidèlement qu'ils l'auraient voulu, à cause de la pénurie du trésor et de l'insubordination des sujets. Le gouvernement espagnol adopte des mesures efficaces pour faire exécuter le traité. — Havas.

L'office Reuter communique aux journaux de Londres la dépêche suivante de Shang-Hai, 21 novembre :

Les nouvelles du Nord sont sans importance.

Le traité a été affiché sur les murs de Péking.

Le quartier-général et l'armée alliée sont arrivés à Tien-tsin le 17 novembre. M. Bruce restera à Tien-tsin jusqu'au printemps. Un ambassadeur chinois résidera en Angleterre. Tous les ports chinois importants et les rivières chinoises sont ouverts au commerce.

Les insurgés ont menacé de nouveaux Shang-Hai et Ningpoo. La frayeur régnait dans ces deux villes.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le Journal de Rome du 4 janvier :

« Parmi les offrandes qui parviennent tous les jours au Saint-Père, de toutes les parties de l'univers, celles qui lui viennent des provinces des Etats de l'Eglise envahies par l'insurrection, lui sont particulièrement agréables. Outre les sommes qui lui sont parvenues des Légations, il convient de signaler particulièrement les offrandes des campagnes d'où ont été envoyés des anneaux, des bracelets et autres bijoux de femmes, de peu de valeur si l'on considère la valeur intrinsèque, mais d'un immense prix, au contraire, en ce que ces objets sont un gage spontané de la foi et de l'amour des pauvres paysannes pour le Père commun des fidèles.

— Parmi les mesures projetées au ministère de l'intérieur, il en est une dont le but serait de la plus haute utilité; il s'agirait de ramener à un taux uniforme le prix des dépêches télégraphiques pour toute la France, quelles que soient les distances parcourues, ainsi que cela a lieu pour le port des lettres. Ce serait un énorme progrès, très-digne de l'initiative éclairée du nouveau ministre de l'intérieur.

— Un événement considérable à tous les points de vue vient de s'accomplir en Orient.

UN SACRIFICE DRUIDIQUE

SUR LA PIERRE-COUVERTE OU GRAND DOLMEN DE BAGNEUX
(Trois siècles avant Jésus-Christ).

I.

Des antiques Gaulois monument gigantesque,
Au pied de la colline on voit, temple grotesque,
Le dolmen imposant, terrible et redouté,
Qui d'Hercule jadis servait la majesté.
C'était là le palais, l'autel inviolable,
Où le druide en roi se rendait équitable,
Accommodait son peuple, excitait ses soldats,
Invoquait la faveur du Destin des combats.
C'était sur ce colosse aux formes anguleuses,
Elevé par l'effort de leurs mains belliqueuses,
Que ces prêtres cruels, arbitres du pouvoir,
Croyaient envers leurs dieux accomplir un devoir,
Apaiser leur fureur, rendre le ciel propice,
En offrant des humains l'horrible sacrifice.

II.

Le vent n'agite point les feuillages épais,
Tout est morne et tranquille en ces sombres forêts;
L'astre brûlant du jour à l'horizon s'abaisse;
La nature embrasée avide de fraîcheur,
Sous ce calme qui fane et suspend sa vigueur,
Du trop lent crépuscule accuse la paresse.

Comme tout se repose à l'ombre de ces bois,
Ces guerriers si vaillants, ces agiles Gaulois,
Mollement étendus sur la verte feuillée
Ou livrés à loisir à leurs jeux favoris,
Foulent en folâtrant, sous leurs pieds aguerris,
La verdure de fleurs par leurs mains dépouillée.

Les soucis sont chassés du cœur de ces tribus :
Ceux-là qui des combats portent les attributs
Ont encor le front ceint des palmes de victoire.
Ici dort un vieillard affaibli par les ans
Et pour les bras duquel sont alors trop pesants
Les fardeaux protecteurs qui recueillent la gloire.

Ici, c'est la famille au regard triomphant;
Une mère attachée aux soins d'un jeune enfant,
Les aînés autour d'elle ornent leurs blondes têtes
De nœuds de fleurs cueillis aux rivages voisins;
Là le père en son cœur forme quelques desseins
Ou s'occupe à tisser la dépouille des bêtes.

Ici la jeune fille au front candide et pur,
A la course rapide, à l'œil vif, au pied sûr,
Qu'appelle une compagne à la voix ingénue,
Là, ce sont des chasseurs par le jour harassés,
Que ne sert point l'instinct des animaux dressés,
Mais dont la flèche agile irait percer la nue.

Enfin, c'est tout un peuple à l'abri du soleil,
Qui combat, chasse, pêche ou se livre au sommeil;
Un peuple fanatique autant que redoutable,
Ignorant, mais fidèle et nomade à la fois,
Qui ne craint de courroux que celui de ses rois,
Ministres absolus d'un culte abominable.

III.

Peuples, que par ma voix vous soyez tous instruits
Que les dieux indignés se déclarent réduits
A nous menacer des abîmes;
Hercule, le puissant, montre qu'il est lassé
Du trop long abandon où son temple est laissé;
Et Teutatés veut des victimes.

De vos sombres forêts quittez les profondeurs,
La journée en calmant ses brûlantes ardeurs
Va rendre le moment propice;
Autour du saint autel, Gaulois, accourez tous,
Songez que nous avons de nos dieux en courroux
Perdu la faveur protectrice.

Quand parle le druide en ces termes puissants,
L'air en emporte au loin les terribles accents,
La forêt même en est émue;
Et ce peuple hardi, qui nargue le danger,
Impassible, rebelle aux lois de l'étranger,
Se heurte, accourt et se remue.

Mais la foule sauvage en flots tumultueux
A bientôt entouré cet autel anguleux
Où siège le puissant druide.
Que ces hommes sont prompts à servir des dieux vils !
La victime, c'est l'homme; hélas ! l'ignorent-ils ?
Non, mais ils ont la foi pour guide.

Tous pour le sacrifice avec activité
Montrent leur énergie et leur agilité,
Et par leur force musculaire
Le grotesque panier recourbe ses arceaux
Et le chêne géant voit tomber les rameaux
De son tronc dix fois séculaire.

On demande au hasard ceux qu'on va mettre à mort;
Le druide parfois sans consulter le sort
Choisit en maître despotique,
Et, malgré la rigueur de cet arrêt cruel,
Celui qu'il a choisi joyeux marche à l'autel,
Tant le Gaulois est fanatique.

Tout est prêt : des Gaulois les travaux ont cessé;
Déjà sont sur l'autel les proscrits entassés

Une députation de Bulgares, habitant Constantinople, et dont faisaient partie deux archimandrites, un prêtre et un diacre, s'est rendue le 30 décembre auprès du vicaire apostolique de cette ville et a fait entre ses mains sa soumission au Saint-Siège. Elle s'est également adressée au patriarche des Arméniens unis, M^r Hassoun, pour le prier de représenter personnellement la nouvelle communauté catholique auprès de la Porte.

La Bulgarie comprend environ 1,450,000 chrétiens, sur un peu plus de 3 millions d'habitants.

— Le *Times* du 9 janvier rapporte en ces termes un accident terrible arrivé le 7 janvier au cirque d'Astley :

« Un valet nommé Smith a été littéralement étranglé par un des lions qui jouent un rôle si important dans les représentations qui se donnent aux jours de fête à cet endroit favori du public.

« Les lions, au nombre de trois, sont renfermés dans une cage derrière la scène. Quand l'homme de garde pour la nuit quitta hier au matin, le théâtre, quelques minutes avant sept heures, il dit que tout était bien.

« Peu après, Smith le défunt entra dans la ménagerie, et trouva les lions rôdant çà et là ; ils avaient arraché une forte barre de fer qui était en travers du devant de la cage, et ils avaient alors enfoncé la porte. Smith étant seul et n'étant point familier avec les animaux, essaya de se sauver dans une cour d'écurie attenante au théâtre. Il était dans une situation affreuse et beaucoup eussent fait comme lui en pareilles circonstances. Mais il est probable que s'il eût fait bonne contenance il n'aurait point perdu la vie.

« Malheureusement un des lions qui s'appelait Haveloch l'aperçut qui se sauvait, et tout aussitôt il s'élança sur lui, il le saisit aux hanches, le jeta par terre, et lui enfonça les dents à la gorge. La mort a dû être instantanée ; mais comme on remarqua que Smith avait force déchirures et meurtrissures à l'occiput, on supposa qu'après lui avoir plongé ses griffes dans la gorge, le lion le traîna çà et là et lui frappa la tête contre terre.

« Il paraît, en effet, l'avoir déchiré, quoique les blessures qu'il lui a faites ne soient ni aussi nombreuses ni aussi graves qu'on eût pu le croire. On n'a entendu aucun cri de détresse, mais on entendit une sorte de bruit confus causé par un homme dans la cour d'écurie.

« Celui-ci soupçonna ce qui s'était passé, il n'osa pas ouvrir la porte par laquelle Smith avait tenté de s'échapper, il donna l'alarme, et, en quelques minutes, virent quelques valets et autres personnes attachés au théâtre. Cependant ils étaient tous trop effrayés pour entrer, et l'on ne fit rien pour s'assurer du sort de Smith, jusqu'à l'arrivée de Crockett, le lion vainqueur, à qui appartenaient les animaux.

« Dès qu'il fut venu, il entra seul sans que personne osât le suivre. Le corps de Smith gisait le visage en haut, à quelques pieds de la porte et Haveloch se tenait penché sur le cadavre comme un chien sur un morceau de viande. Crockett en chassa aussitôt l'animal et traîna dans la cour d'écurie le corps qui était chaud, mais complètement inanimé. On envoya chercher un chirurgien, mais il ne put naturellement être d'aucune utilité. Crockett mit bien vite en sûreté les lions qui se laissèrent prendre facilement.

« Haveloch même ne fit aucune résistance, et les deux autres animaux qui étaient restés étrangers à l'affreux carnage du pauvre Smith paraissaient plutôt effrayés. En peu de minutes tous trois étaient rentrés dans leur cage, et ils ont, hier au soir, accompli leurs exploits comme à l'ordinaire devant une salle comble. Smith n'était pas marié. Il y aura, sans aucun doute, une enquête sur les circonstances qui ont accompagné la mort de cet infortuné.

— On évalue à près de 300 millions les lettres de la correspondance privée transportées par la poste en 1860 ; le nombre de lettres des administrations publiques a dépassé 32 millions.

On compte en France 8 lettres par habitant, et en Angleterre 24, le triple. Il s'agit, il est vrai, de l'Angleterre proprement dite. Pour l'Ecosse et pour l'Irlande, la proportion est beaucoup moins forte.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

TEMPÉRATURE.

Depuis quelques jours, le froid, sans être extraordinaire, se maintient cependant avec une constance remarquable.

Ainsi, le dimanche 6 de ce mois, entre huit et neuf heures du matin, le thermomètre centigrade est descendu à 4 degrés au-dessous de zéro, c'est-à-dire au-dessous du point où la glace commence à fondre.

Le 7, il marquait 4 degrés 2 dixièmes ; le 8, 4 degrés ; le 9, 5 degrés 5 dixièmes ; le 10, 4 degrés 6 dixièmes ; le 11, 3 degrés 2 dixièmes, et ce matin 3 degrés 9 dixièmes.

Saumur, le 12 janvier 1861.

Louis RAIMBAULT, vétérinaire.

Depuis quelques jours, dans les environs de l'île Bouchard, on voyait planer d'énormes oiseaux de proie, et chaque jour l'on signalait des déprédations commises par eux : c'étaient des volailles éloignées des fermes qui disparaissaient, et, en dernier lieu, l'un des oiseaux faillit enlever un agneau qui ne pesait pas moins de seize kilogrammes.

Le 4 janvier, M. Guet-Delmance fils, de l'île Bouchard, jeune chasseur de dix-sept ans, allait en compagnie de son chien, dans l'espoir de tuer quelques perdreaux. Arrivé auprès d'un bois de sapins sur la commune de Panzoult, il est tout à coup surpris par le bruit de deux énormes oiseaux qui s'élèvent tout à coup, planent, semblent vouloir fondre sur lui ou sur son chien. Le jeune chasseur fait aussitôt feu sur celui qui n'était plus qu'à quelques mètres

au-dessus de sa tête, criant et ouvrant son énorme bec ; la capsule seule fait explosion ; mais du second coup de son arme, il est assez heureux pour tuer raide le second oiseau qui semblait ne pas vouloir cesser son agression.

C'était un magnifique aigle Pygargue (*Falco Albisilla*), ayant deux mètres trente d'envergure. M. Guet l'a confié, pour l'empailler, aux soins de M. Landais, naturaliste, chez qui les amateurs pourront le voir.

(J. d'Indre-et-Loire.)

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 10 janvier. — Une lettre particulière de Rome assure que les provinces napolitaines de Teramo et Aquila sont soulevées. Le fait serait positif pour Teramo. — Havas.

Invitation faite par M. COURTOIS, ANCIEN PHYSICIEN, à MM. les habitués du théâtre de Saumur.

Messieurs,

M. COURTOIS, ancien physicien, qui a déjà eu l'honneur d'exercer, avec le plus grand succès, ses talents de physicien sur le théâtre de cette ville, ose prendre la liberté de faire un appel à votre bon souvenir et à votre estime pour la représentation qu'il donnera dimanche prochain.

M. COURTOIS vient d'obtenir les plus heureux suffrages dans différentes villes. Il espère qu'une nombreuse réunion viendra encourager son talent.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS.

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)

A ce moment où les journaux illustrés sont plus goûtés que jamais, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur un recueil qui s'est toujours distingué par la beauté de ses gravures et l'élégance de sa rédaction.

L'*Illustration* est le premier journal illustré qui ait été fondé en France. Depuis dix-huit années que l'*Illustration* existe, elle est toujours restée fidèle à son programme de journal universel, ayant sa place marquée dans les familles.

L'*Illustration* est, en outre, le seul journal illustré soumis au timbre et au cautionnement, c'est-à-dire le seul pouvant donner des nouvelles politiques.

Dans la corbeille colossale,
Elle-même envahie au sein d'un haut bûcher,
Dont la pesante masse affaisse et fait pencher
La sommité pyramidale.

Voici l'instant fatal et solennel à voir :
Les bardes exaltés au doux souffle du soir
Font entendre un chant d'allégresse,
Le druide, paré des hautes dignités,
En montant à l'autel n'admet à ses côtés
Que sa cruelle druidesse.

Il impose silence à ces bardes joyeux,
Puis levant son regard et ses mains vers les cieux :
« Grand Dieu, vois d'un œil favorable
L'holocauste brillant qu'en ce jour solennel
Ton prêtre va t'offrir sur ton terrible autel.
Désarme ton bras redoutable ! »

Il a dit et prenant une torche en sa main,
L'approche du bûcher qui s'enflamme soudain
Avec un craquement horrible,
Et sa flamme rougeâtre, en éclairant les bois,
D'effroi fait tressaillir la foule des Gaulois
Témoins de ce drame terrible.

La flamme croit toujours et ses plis dévorants
Vacillent, puis dans l'air s'élèvent à torrents.
Du milieu du brasier qui fume,
Partent des cris affreux qu'arrache la douleur.
« Grand Dieu, dit le druide, apaise ta fureur,
Ton holocauste se consume ! »

Le peuple avec transport, dans un infernal rond,
Tournoie autour du feu, se heurte, se confond,
En poussant des cris de carnage,
Qui portés par l'écho dans les antres prochains,

En chassent, effrayés par ces chants inhumains,
Les animaux du voisinage.

Des victimes s'éteint le râle douloureux,
On ne les entend plus gémir au sein des feux
Que le druide attise encore
En y jetant parfois de monstrueux fagots ;
De ces tisons brûlants la fumée à grands flots
Comme d'un volcan s'évapore.

Le druide qui voit ces nuages tournants,
Sur la brise du soir en longs réseaux trainants,
Planer comme une large bande,
Croit lire du bonheur le pronostic fameux.
Mais regarde, druide, à l'horizon brumeux,
Le ciel rougit de ton offrande !

Spectacle déchirant que la nuit va couvrir !
L'autel semble un cratère éteint pour se rouvrir.
Le feu, le grès, les os pétillent. —
Comme un monstre hideux né pour la cruauté,
L'affreuse druidesse étale sa fierté
Sous les étincelles qui brillent.

Tout brûle et tombe en cendre au sein de ce foyer,
La flamme par instants cesse de tourner
Au-dessus de l'ardente braise.
Mais tout se couvre au loin d'une étrange pâleur,
Et Phœbé va mêler sa timide lueur
Aux rouges feux de la fournaise.

Accours, astre des nuits, flambeau mystérieux !
Prodigue ta lumière à ce peuple odieux,
Du moins par son indigne culte ;
Rayonne sur ces bois, sur ces forêts sans fin,
De ces hommes conduis, guide le zèle, enfin,
La retraite après le tumulte.

C'en est fait, plus de chants, plus de chaos confus,
Le druide a brûlé les feuillages touffus
Dont se compose sa couronne.
Il a brûlé le gui, son amulette encor,
Et l'offrande pour lui de ce puissant trésor,
Certes, n'est pas le moins qu'il donne.

Allez, peuple, dit-il, je vous rend le repos,
Les dieux guident alors vos propres travaux,
Vos entreprises immortelles.
Plus de craintes pour vous, plus de foudre dans l'air ;
Vos chants ont relégué le génie à l'enfer,
Retirez-vous, bardes fidèles.

De ces cendres laissons le colosse épuisé,
C'est le dépôt impur par les dieux refusé,
C'est la part de l'esprit des ombres.
Hâtez-vous, car déjà j'entends l'étrange bruit
Que font les affrédés du démon de la nuit,
Sortant de leurs retraites sombres.

Arrivez, troupe affreuse, avec un cri perçant,
Ecrasez ces forêts, passez en mugissant,
Comme un ouragan dans les nues !
Cohorte au vol rapide, à coups d'aile emportez
Ces cendres jusqu'au fond des noires cavités
De vos demeures inconnues.

IV.

Ce n'est point que la nuit des fantômes ailés
Emportent dans leur vol ces ossements brûlés
Dont le jour ignore la trace ;
Mais le druide attend que se soit retiré
Ce peuple trop crédule au mystère, égaré,
Pour les disperser dans l'espace.

Henri BLOUDEAU.

Depuis qu'elle existe, l'Illustration a toujours entretenu dans les pays étrangers des correspondants qui lui envoient des croquis et des notes sur tous les sujets intéressants. C'est ainsi qu'elle a pu tenir ses lecteurs au courant de tous les événements qui se sont passés en Chine, en Italie, en Sicile et en Syrie. Partout elle a des correspondants ou des envoyés spéciaux.

Le succès de cette publication, basé sur les soins scrupuleux apportés dans l'exécution de ses dessins, ainsi que sur l'excellence de sa rédaction, qui a depuis longtemps posé l'Illustration au nombre de nos premiers recueils littéraires, est d'ailleurs bien prouvé par la multitude des copies qui se sont créées autour d'elle, copies dont le prix réduit suffirait à expliquer l'infériorité.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La transition de l'année 1860 au nouvel exercice financier qui vient de s'ouvrir, ne s'est pas accomplie d'une

manière brillante pour notre marché. La liquidation de la rente s'est faite aux plus bas cours, non-seulement du mois, mais de l'année. La baisse était acceptée d'avance par les acheteurs, et, désertant la lutte, ils s'étaient pour la plupart liquidés à l'avance. De sorte que la réponse des primes n'a amené aucune complication, du moins elle n'a pas eu ce caractère de violence et de panique que l'imprévu aurait pu lui donner.

L'élévation itérative de l'escompte sur les places de Londres et de Paris a jeté le découragement et l'inquiétude dans les rangs des spéculateurs. Il ne faut pas méconnaître la portée de cette mesure, mais il est encore plus dangereux de l'exagérer, ainsi que l'on est trop porté à le faire. Les plus récentes nouvelles de New-York, ce foyer de la crise financière dont les effets réagissent sur les places du continent, présentent une grande amélioration et portent à croire que les remises d'espèces faites par l'Angleterre et la France auront mis un terme aux embarras monétaires des Etats-Unis.

Le cours de 67 fr. se défend encore faiblement sur la rente 5 0/0, il se maintient surtout par les efforts du comptant qui profite de la baisse pour opérer des placements.

Le marché des chemins de fer est resté sans physionomie bien arrêtée. Il a montré plus de fixité dans ses prix que le marché de la rente, mais les affaires y ont été peu nombreuses. La liquidation s'est faite en baisse, avec des reports relativement assez élevés, conséquence de quelques livraisons de titres. Les chemins étrangers ont donné lieu à des affaires suivies. Les lombards et les autrichiens ont été recherchés, ainsi que le Victor-Emmanuel.

La souscription de l'emprunt ottoman a été close le 5 janvier, après une prorogation de quelques jours, motivée par les fêtes de Noël. Des traités passés avec les banquiers assurent le placement de toutes les obligations qui n'ont pas été prises par la souscription publique. DURU.

BOURSE DU 10 JANVIER.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 10
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 96 30.

BOURSE DU 11 JANVIER.

4 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 67 25.
5 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 96 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e R. BODIN, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 29 décembre dernier, enregistré,

Il appert :

Que la dame Marie Renaire, épouse du sieur René Deshaies, autrefois marchand de chevaux, demeurant à Allonnes, et aujourd'hui retenu à l'établissement public d'aliénés de Sainte-Gemmes,

A été séparée de biens d'avec son mari.

M^e Bodin, avoué, occupait pour la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme. (19) R. BODIN.

Etude de M^e ARMAND SIMON, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIERE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le dimanche 13 janvier 1861, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de qui de droit, au domicile du sieur PINETEAU, marchand de porcs à Jany, commune de Brain-sur-Allonnes, à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers : deux vaches, deux charrettes, un cheval et son harnais, une cuve, vingt-trois hectolitres environ de vin rouge et différents autres objets.

On paiera comptant. (20)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BOIVIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph Boivin, maître d'hôtel, demeurant à Vihiers, sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à compter d'aujourd'hui, aux syndics de la faillite, et à leur remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le vendredi 1^{er} février, à onze heures du matin.

Saumur, le 9 janvier 1861. Le Greffier du Tribunal, (21) TH. BUSSON.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON NEUVE

Située rue Courcouronne, n° 12, appartenant à M. LEGUIN, plâtrier.

Prix. 14,000 fr. Il en a été refusé, en 1854, 24,000 fr.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE LE DOMAINE DE SAINT-AUBIN,

Situé communes d'Allonnes et de Neuillé,

Appartenant à M. CADIEU,

Consistant en logements de maître et jardin, logements de fermier, beaux toits à porcs et autres dépendances, 10 hectares de terres en partie plantées de rangées et arbres fruitiers, 6 hectares de vigne rouge, 2 hectares de châtaigneraie, 16 hectares de bois, landes, sapins, et bruyères.

La propriété est bien boisée et forme un seul ensemble.

S'adresser, pour voir les lieux, à REVEAU, fermier, et pour les renseignements à M. CADIEU, à Saumur, ou à M^e LEROUX, notaire. (22)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER UN FONDS DE MARCHAND DE CRÉPINS,

à Saumur, AVEC BONNE CLIENTÈLE ;

Il y aura toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

DEUX MAISONS, à Saumur, place de la Bilange, n° 60 et 62, rapportant six pour cent.

Et une MAISON DE CAMPAGNE, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

Grandes facilités pour les paiements. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A CEDER DE SUITE

Pour cause de maladie,

UN MAGASIN D'HORLOGERIE

Situé dans un bon quartier de la ville d'ANGERS.

Faisant 30,000 francs d'affaires par an; très-bonne clientèle; douze ans de bail.

S'adresser à M. LORÉ, 47, rue Plantagenet, à Angers. (25)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

Une MAISON propre au commerce, située à Saumur, rue de la Petite-Douve, 3, occupée par M. Chaslon et autres, appartenant à M^{me} Camain.

S'adresser à M^{me} CAMAIN ou à M^e LEROUX, notaire. (569)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE.

Le dimanche 13 janvier 1861, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME,

Une MAISON, sise à Saumur, rue du Port-Chevalier, n° 2, ayant : vaste cave, rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^e, 3^e étage et greniers.

On pourra traiter avant l'adjudication. (8)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE Une Maison et un Jardin,

Sis à Saumur rues Cendrière, Bizard et de l'Ancienne-Messagerie.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (557)

AFFERMEMENT DES EAUX MINÉRALES DE JOUANNET.

Le Maire de Martigné-Briand donne avis que, le dimanche 20 janvier 1861, à midi, il sera procédé, en la salle de la mairie dudit Martigné, par le ministère de M^e Doussain, notaire, à l'adjudication du bail à ferme, pour neuf ans, des Eaux minérales de Jouannet, et que d'ici là, on pourra prendre communication du cahier des charges, soit à la mairie de Martigné, soit en l'étude dudit M^e DOUSSAIN, notaire à Martigné.

Le Maire, (636) LEBRETON.

A VENDRE UN BON CHEVAL DE TRAVAIL

Pour les labours et les charrois.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE PLANT DE VIGNE ROUGE, de 3 ans bien, enraciné.

S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (621)

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE

Rue Traversière, 3.

LIVRES EN LECTURE

L'Angleterre telle qu'elle est, ou seize ans de séjour dans ce pays, par de Kervigan, 2 volumes.

Rome devant l'Europe, par M. Sauzet, ancien président de la Chambre des Députés.

La Vie réelle, par M^{me} Bourdon.

Le Juif de Vérone, par Bresciani, 2 volumes.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

AVIS.

Par un traité que vient de faire M. BARRABANT, pour les draps de billards, il est à même d'offrir cet article de qualité bien supérieure et à des prix très-modérés. Il les vend tout posés ou sans être posés. Il est possesseur d'un nouveau système pour coller les procédés de queues de billards. On trouve dans ses magasins des billards tout confectionnés avec tables en pierre ou en bois, dans des formes riches ou ordinaires et à très-bon compte. (591)

A LOUER PRÉSENTMENT.

Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

A LOUER PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN, Rue du Prêche.

S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Prêche. (537)

A LOUER Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

GASNIER LOUEUR de CHEVAUX et VOITURES

Rue d'Orléans, 84.

Fait savoir qu'il se met à la disposition des personnes qui le demanderont, à l'heure, avec coupé, calèche à deux chevaux ou à un seul. (16)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. Bons appointements en cas de capacité dans la profession. (533)